



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 323/2025

A LA SOCIETE CENTRAL MOTORS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des équipements de transports au profit des brigades routières et des commissariats maritimes, fluviaux et lacustres, conclu avec le Ministère des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, pour un montant total hors taxe dollars américains douze millions dix mille huit cent soixante-deux (USD 12 010 862) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre-vingt-quatre mille septante-six, trois centimes (USD 84 076,03), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 08/12/2025



Scellé de l'Etablissement

Me. Claude KINSHASA MBAYI
Directeur Général